



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/305
9 août 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 71 de l'ordre du jour*

MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Lettre datée du 8 août 1994, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une note du Ministère fédéral des affaires étrangères de la République fédérative de Yougoslavie, en date du 5 août 1994, qui a été remise au Chargé d'affaires de l'Ambassade de la République turque à Belgrade.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 71 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

* A/49/150.

ANNEXE

Note, en date du 5 août 1994, du Ministère fédéral des affaires étrangères de la Yougoslavie à l'Ambassade de Turquie à Belgrade

Le Ministère fédéral des affaires étrangères de la République fédérative de Yougoslavie présente ses compliments à l'ambassade de la République turque et, d'ordre du Gouvernement fédéral, élève dans les termes les plus vifs une protestation contre la décision du Gouvernement turc qui a autorisé que se tiennent le 28 juillet 1994, sur le territoire de la République turque dans les locaux du TEK à Ankara, un "colloque" du soi-disant "Conseil national musulman du Sandjak" avec la participation des membres autoproclamés de l'"Assemblée du Sandjak" illégale.

Ce "colloque" a été organisé par le soi-disant dirigeant du "Conseil national musulman du Sandjak", auquel la Turquie a fourni un asile et a permis de mener ses activités destructrices et hostiles contre la Yougoslavie, bien qu'il soit recherché par la police. Lors de leur réunion, les séparatistes du Sandjak ont exprimé publiquement des positions qui portent ouvertement atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Yougoslavie. L'aide de la Turquie a été sollicitée pour la réalisation de ces objectifs et un "passage du Kosovo en Bosnie" a été offert.

La tenue du "colloque" de l'"Assemblée du Sandjak" autoproclamée n'est que l'une des nombreuses activités des séparatistes du Sandjak qui bénéficient du soutien des autorités et organisations turques et parmi lesquelles on mentionnera en particulier le fonctionnement en toute liberté de la soi-disant agence de presse du vilayet du Sandjak", le recrutement de jeunes musulmans qui reçoivent un enseignement et une formation en Turquie, et l'application par les autorités turques de formalités de visa discriminatoires à l'égard des citoyens yougoslaves.

Le Gouvernement yougoslave note avec la plus grande préoccupation que les autorités officielles turques ne se sont jamais publiquement distancées des positions des séparatistes du Sandjak, dont elles tolèrent les activités sur le territoire turc. La Turquie a ainsi violé de manière flagrante les principes généralement acceptés en matière de relations internationales, la Charte des Nations Unies et les documents de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

La République fédérative de Yougoslavie estime que cette attitude de tolérance confirme sans équivoque l'appui et l'aide que la Turquie continue à accorder à la politique des séparatistes du Sandjak, qui vise à briser l'intégrité territoriale de la Yougoslavie. À plusieurs reprises, la Yougoslavie a souligné avec beaucoup d'inquiétude les conséquences profondes et fâcheuses d'une portée considérable que cette politique de la Turquie entraîne pour nos relations bilatérales et la stabilité dans la région. Bien qu'elle ait affirmé le contraire, la Turquie s'est ingérée, de la manière la plus directe et la plus flagrante, dans les affaires intérieures de la Yougoslavie, qui se réserve le droit de tirer les conclusions appropriées d'une telle attitude de la part de la Turquie.

Cette politique remet en cause la base même de nos relations bilatérales, et la Turquie en porte la pleine responsabilité. L'avenir des relations entre la Yougoslavie et la Turquie dépendra également de l'attitude future de la Turquie à l'égard de ces questions. Le Gouvernement yougoslave demande au Gouvernement turc de prendre des mesures résolues afin d'empêcher les séparatistes du Sandjak de mener des activités sur le territoire de la Turquie.
